

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 098 du 21 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 12 Septembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes D. LEVESQUE – C. DUMORTIER – M. BONIFACE – J. LE CERF – GI. WATSON – F. LETURCQ – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – J. CI. CODEVELLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – F. SELLIER - J.P. LORENT – L. ANTINORI – D. BASSEUX - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - F. CARON – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS  
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET  
Mme C. DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE  
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL  
Mme J. LE CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE  
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. CI. AUDEGOND  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M.G. DUE

### **Objet: OPAH du Sud Artois. Révision des objectifs pour l'année de prolongation.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois est engagé dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui se décline sur l'ensemble de son territoire de l'Intercommunalité jusqu'au 30 novembre 2016.

Monsieur le Président précise que les services de l'Etat et plus particulièrement de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) placés auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ont accepté une prolongation de cette opération sur une année soit jusqu'au 30 novembre 2017.

Monsieur le Président propose de répartir les dossiers susceptibles de recevoir une aide de l'ANAH dans chacune des priorités retenues initialement de la façon suivante :

	Prop. Occupants	Prop. Bailleurs
Priorité 1 Insalubrité	2 dossiers	1 dossier
Priorité 2 autonomie	10 dossiers	-
Priorité 3 Eco Energies	18 dossiers	1 dossier
Priorité 4 Autres Travaux	supprimée	supprimée

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :

- d'approuver la répartition des dossiers dans les différentes priorités pour les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants,
- de prévoir les crédits nécessaires aux subventions accordées dans le cadre des différents budgets de la collectivité – opération budgétaire 17-OPAH du Sud Artois,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 septembre 2016 et transmission en Préfecture le 21 Septembre 2016.

Pour extrait conforme.

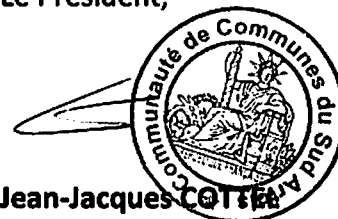
*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 21 septembre 2016 et transmission  
en Préfecture le 21 septembre 2016.*

*Le Président,*

*Jean-Jacques COTTEL*



Le Président,



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Reçu le : 24 OCT. 2016

**2016-098 du 21/09/2016**

OPAH – Révision des objectifs de l'année de prolongation.